République Française
Mairie de Maurecourt

154/2023/VL

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
Impasse de Pontoise / rue de Pontoise à Maurecourt

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise AVENEL INFRA, relative à des travaux de fouille sous chaussée pour branchement Enedis à Maurecourt,

Considèrent qu'il s'avère nécessaire afin de réaliser cette intervention, d'interdire le stationnement sur l'emplacement matérialisé au n°7 rue de Pontoise et de fermé la circulation rue de Pontoise et Impasse de Pontoise.

ARRÊTE

Article 1er : Le mercredi 13 et le jeudi 14 septembre 2023, de 8h00 à 17h00, le stationnement sera interdit sur l'emplacement matérialisé devant le n°7 rue de Pontoise. La circulation sera fermée le mercredi 13 septembre de 08h00 à 17h00 selon l'avancement des travaux dans la rue de Pontoise et l'impasse de Pontoise à Maurecourt pour la réalisation d'une fouille sous chaussée pour la création d'un branchement Enedis. Tout véhicule gênant, contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 2 : Seul un véhicule d'intervention de l'entreprise AVENEL sera autorisé à stationner.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux :
AVENEL INFRA
6 rue Marconi
76150 MAROMME
02.32.19.01.87

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Madame La Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à MAURECOURT, le 05 septembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Travaux, à la Voirie,
à l'Assainissement et à la Sécurité

MAIRIE DE MAURECOURT 78780

Daniel WOTIN

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint Germain en Laye - Canton de Conflans Sainte-Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr